

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe de la Coopération

Les entreprises coopératives et participatives ont toujours porté les valeurs d'émancipation par le travail, en en faisant le vecteur clé de la progression sociale de l'individu et de toute collectivité.

« *Émancipation : action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé* », nous rappelle Le Larousse.

Le Revenu minimum social garanti proposé dans cet avis poursuit cette finalité à plusieurs titres.

Émancipation par un revenu garanti et stable, permettant aux personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité de vivre avec un minimum de dignité, tout en gardant comme objectif premier d'aider chacun.e en capacité de travailler à trouver ou retrouver un emploi.

Émancipation de chaque individu en allant vers un revenu minimum attaché à la personne. Il s'agit là d'éviter des situations de dépendance forcée pour une femme ou un jeune, en garantissant une autonomie économique lui permettant d'affronter des ruptures subies ou nécessaires. En prenant en compte les jeunes dès 18 ans, ni en emploi ni en études ou formation, notre assemblée reconnaît l'importance qui doit leur être accordée en matière de solidarité nationale, non seulement en terme de revenu minimum, mais aussi d'accompagnement social et éducatif.

Émancipation par rapport à la complexité des dispositifs actuels, pour permettre à chaque bénéficiaire de comprendre ce à quoi il a droit, avec une plus grande simplicité pouvant conduire à terme à une automatiser du droit et du versement.

Il ne faut pas non plus négliger l'articulation indispensable avec les politiques familiales, de logement ou de mise en cohérence avec les droits connexes en matière de santé notamment, et qui nécessiteront de réelles études d'impact.

Et surtout émancipation par une démarche d'accès à l'emploi, en affirmant la vocation inclusive du RMSG. Le groupe de la coopération salue le travail formidable de toutes les associations qui accompagnent le projet personnel de chacun vers l'insertion économique et sociale, mais aussi de façon plus globale en matière d'éducation, de culture... pour sortir du terrible phénomène de cumul des précarités.

Si le Revenu minimum social garanti pourra permettre d'aider des personnes en situation de précarité, il leur restera à faire face à une énième difficulté : celle des préjugés dont elles sont victimes. Cette émancipation là nous concerne tous. La réalité des chiffres doit nous aider à sortir de la méconnaissance : une enveloppe de 25 milliards d'euros par an pour les minima sociaux, c'est 1,1 % du PIB. Est-ce vraiment trop ou plutôt trop peu pour un véritable pacte inclusif ? Le minimum est

certainement de le porter comme un investissement indispensable dans une société où les inégalités ne cessent de se creuser.

Le Conseil a démontré que la grande pauvreté interroge les fondements même de notre société et qu'elle ne saurait être combattue que par un engagement de tout le corps politique et social. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.